



INFORMATION IMPORTANTE PRODUIT

Gentilly, le 03 mai 2023

A l'attention des pharmaciens hospitaliers

**Objet : Levée du contingentement individualisé de ROVAMYCINE 1,5 MILLIONS D'UNITES INTERNATIONALES, lyophilisat pour usage parentéral
Nouvelles modalités de distribution**

Madame, Monsieur, Cher Confrère,

Nous faisons suite à notre communication du 08 mars 2023 concernant les très fortes tensions sur notre spécialité ROVAMYCINE 1,5 MILLIONS D'UNITES INTERNATIONALES, lyophilisat pour usage parentéral.

Cette spécialité est indiquée dans le traitement des infections dues aux germes définis comme sensibles, notamment dans les manifestations bronchopulmonaires aiguës :

- Pneumopathies aiguës,
- Surinfections des bronchopneumopathies chroniques,
- Asthme infecté.

Compte tenu du caractère indispensable de cette spécialité dans certaines indications, et afin de gérer au mieux le stock résiduel disponible en quantités limitées, en accord avec l'ANSM, un contingentement avait été mis en place fin janvier.

Les stocks disponibles ainsi que les livraisons à venir nous permettent de lever le contingentement individualisé et de le remplacer par une distribution quantitative pilotée à l'hôpital. Dans ce contexte de fortes contraintes, il est toujours recommandé de limiter vos commandes à 14 jours de traitement pour votre établissement.

Désormais, les établissements hospitaliers peuvent commander cette spécialité selon les modalités habituelles et à hauteur d'une quantité allouée pour le mois de mai (moyenne mensuelle de vos consommations de l'année 2022) par Sanofi-aventis France.

Dans le cas où la quantité mensuelle allouée est atteinte, et en cas de besoin indispensable, l'établissement peut nous contacter afin d'évaluer la possibilité d'un dépannage. Dans le cadre de ce dépannage, la procédure mise en place dans le cadre du précédent contingentement individualisé vous sera demandé.

Nous ne sommes pas en mesure actuellement de communiquer une date précise de retour en approvisionnement normal de cette spécialité.

Pour toute demande d'information complémentaire, nous vous invitons à contacter notre Département d'Information Médicale et Scientifique du lundi au vendredi de 9h à 18h aux numéros suivants :

- Depuis la métropole : 
- Depuis les DROM-COM : 

Vous pouvez également nous adresser directement vos demandes d'information médicale en utilisant notre formulaire de contact.

Ce formulaire est disponible sur le site [sanofi.fr](http://www.sanofi.fr), dans la rubrique « nous contacter » (<http://www.sanofi.fr/fr/nous-contacter>), en cliquant sur le lien surligné en bleu, affiché avant les numéros de téléphone de l'information médicale.

Conscients des désagréments engendrés par cette situation, nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de croire, Madame, Monsieur et Cher Confrère, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Helene BONNANS

Electronically signed by: Helene
BONNANS
Reason: Approved
Date: Mar 3, 2023 13:30 GMT+2

Hélène Bonnans
Pharmacien Responsable Intérimaire

Uniquement en cas de demande de dépassement des quantités allouées par mois
 Formulaire de demande de ROVAMYCINE 1,5 MILLIONS D'UNITES INTERNATIONALES,
 lyophilisat pour usage parentéral

*A renvoyer avec l'ordonnance par mail à **question@sanofi.com***

Nom et adresse du demandeur	
Données patient (initiales du nom - initiales du prénom - âge)	
	Documents / informations à transmettre (cocher les cases ou compléter)
<u>Dans tous les cas</u>	<input type="checkbox"/> Initiation de traitement <input type="checkbox"/> Poursuite de traitement
	Nombre de jours de <u>traitement restant</u> :
	Posologie (en MUI/jour ou en flacon/jour) :
	<input type="checkbox"/> Ordonnance validée par l'infectiologue référent de l'établissement (seulement avec initiales du patient)
Indication thérapeutique	<input type="checkbox"/> Pneumopathies aiguës <input type="checkbox"/> Surinfections des bronchopneumopathies chroniques <input type="checkbox"/> Asthme infecté
Nombre de flacons demandés	

A réception des documents, après validation de la demande,
 vous serez contacté par le service d'information médicale
 qui vous informera de la suite donnée à votre demande.